Canton du Valais
Arrondissement IV

Commune d'Ayer

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 déc. 1998
Extrait du procès-verbal
L'Ancien
Le Chancelier

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art.10, al.2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Constatation définitive de la forêt selon art.10, al. 2 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones de construction et aux environs, avec piquetage et relevé de geomètre.

Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, sans piquetage et relevé de geomètre.

Limite de zone à bâtir.

Enquête publique : B.O. n° 26 du 28.06.1996

Folios n° 1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9

1: 2000

Le géomètre
Sierre le 22.01.98
Gilbert Mathieu

L'Ingénieur
Sion le 22.01.98

L'Inspecteur des forêts
Sion le 22.01.98

La commune d'Ayer
Ayer le

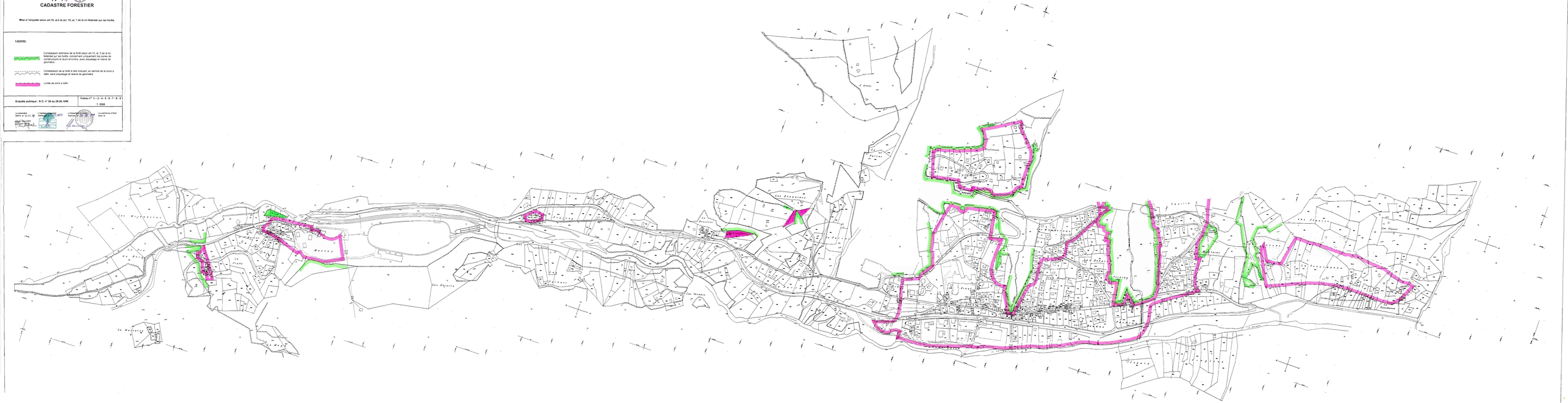
Les Mayennets
Les Bonnes
Les Bonnes
Les Dérocs
Les Dérocs
Les Vernes
Les Vernes
Les Vernes